

## **Vous êtes adéquatement vacciné et dans la situation suivante :**

(ne s'applique pas au personnel enseignant présentant une maladie chronique ou immunosupprimé)

	Pas de symptôme et isolement des contacts domiciliaires	Vous avez des symptômes	Le résultat de votre test PCR ou test rapide est positif
<b>Isolement :</b>	<b>5 jours ou moins</b>	<b>5 jours ou moins</b>	<b>5 jours</b>
<b>Traitement salarial durant les 5 jours (si vous êtes apte au travail) :</b>	Traitement salarial <b>maintenu</b> <b>TÉLÉ-ENSEIGNEMENT ou TÉLÉTRAVAIL</b>		
<b>Vous pouvez retourner au travail quand :</b>	<p><b>Si mon contact domiciliaire a des symptômes sans résultat positif au test rapide :</b></p> <p><b>Mon isolement</b> peut prendre <b>fin plus tôt</b> aux <b>conditions suivantes</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ si les symptômes du contact domiciliaire s'améliorent</li> <li>▶ aucune fièvre depuis 24 h</li> <li>▶ deux résultats négatifs à un test rapide dans un intervalle de 24 h</li> </ul> <p><b>Si mon contact domiciliaire a un résultat positif au test rapide ou impossibilité d'accès à un test rapide :</b></p> <p><b>Après 5 jours d'isolement sans avoir développé de symptômes</b></p>	<p>L'<b>isolement</b> peut prendre <b>fin plus tôt</b> aux <b>conditions suivantes</b> : les symptômes s'améliorent, aucune fièvre depuis 24 h et deux résultats négatifs à un test rapide dans un intervalle de 24 h</p>	<p><b>Après 5 jours</b> si les <b>conditions</b> suivantes sont <b>remplies</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ les symptômes s'améliorent</li> </ul> <p><b>et</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>aucune fièvre depuis 24 h</b> (sans avoir pris de médicament contre la fièvre)</li> </ul>
<b>Vous ne répondez pas aux critères de la Santé publique après 5 jours :</b>	Si un nouveau contact domiciliaire obtient un TEST POSITIF, <b>s'isoler à nouveau</b> durant 5 jours à partir de ce cas	Poursuivre l' <b>isolement</b> durant <b>5 jours supplémentaires</b> et passer un test <b>PCR</b> ou un test <b>rapide</b>	Poursuivre l' <b>isolement</b> durant <b>5 jours supplémentaires</b>
<b>Lorsque vous retournez au travail, vous devez jusqu'au 10<sup>e</sup> jour :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Porter le <b>masque en tout temps</b></li> <li>▶ Respecter la <b>distanciation sociale</b></li> <li>▶ Prendre vos pauses et repas <b>dans un local différent</b></li> </ul>		

Les critères sont établis par la Santé publique

**NB : Veuillez vous référer au document du CSSDA « Gestion des absences COVID » pour les absences de plus de 5 jours et/ou si vous êtes inapte au travail**